



## Radiation administrative explications

Par **weeman**, le **17/06/2011** à **14:27**

Bonjour,

J'ai déposé une demande en juridiction de proximité pour un litige suite a une réparation automobile. Aujourd'hui je n'ai plus les moyens de faire re expertiser + immobiliser le véhicule, etc... pour continuer la procédure. Le défendeur demande 1 000€ de frais de justice + le remboursement des dépens dans ses conclusions. Le juge, lors de l'audience de mise en etat, a ordonné une radiation administrative, mais je ne comprends pas ce que cela signifie.

Pouvez vous m'expliquer svp?

Merci